



Commission des
ASSURANCES
du Nouveau-Brunswick

RAPPORT ANNUEL

2016





Le 1er mars 2017

Madame Cathy Rogers
Ministre des Finances
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Objet : Rapport annuel 2016

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Commission des assurances du Nouveau Brunswick et conformément à l'article 19.9 de la Loi sur les assurances, je suis heureuse de vous présenter notre rapport annuel pour l'année civile 2016. Le rapport comprend un survol de nos activités pour l'année ainsi que les états financiers vérifiés pour l'exercice financier 2015-2016 se terminant le 31 mars 2016.

Le tout respectueusement soumis,

Marie-Claude Doucet
Présidente et chef de la direction
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente	1
Remplir le mandat de la Commission	1
Tarifs en 2016 et aperçu pour 2017	1
Nouvelles initiatives	1
Commission	2
Mission	2
Membres	3
Gouvernance de la Commission	3
Processus d'examen des tarifs	3
Demandes des tarification en 2016	4
Actuaires conseils	4
Responsabilité	5
Canadian Automobile Insurance Rate Regulators Association (CARR)	6
Marché du Nouveau-Brunswick	7
Territoires	7
Véhicules de tourisme	8
Véhicule de tourisme au nouveau-brunswick : souscriptions de véhicules et de primes de 2011 à 2015	8
Groupes de sociétés d'assurance	9
Facility Association	10
Véhicules de tourisme au N.-B. –Part de marché de 2007 à 2016	10
Facility Association–Nouvelles affaires mensuelles–Véhicules de tourisme	11
Motifs de la Facility Association –Véhicules de tourisme 2016	12
IAO Services d'actuariat-conseil inc.	12
Comprendre les tarifs d'assurance	13
Primes d'assurance	13
Protection minimale d'assurance automobile requise au Nouveau-Brunswick	14
Couvertures facultatives	14
Le système canadien de tarification automobile basé sur l'expérience des sinistres (CLEAR)	15
Les 10 voitures les plus prisées par les voleurs au Nouveau-Brunswick en 2016	15
Annexe A–Dépôts de demandes examinés en 2016	16
Directives concernant les dépôts de demandes	16
Liste des dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme, 2016	16
Liste des dépôts de tarifs pour véhicules commerciale divers, 2016	17
Liste d'autres dépôts de demandes en 2016	25
Annexe B–États financiers vérifiés	27

MOT DE LA PRÉSIDENTE



Marie-Claude
Doucet

REEMPLIR LE MANDAT DE LA COMMISSION

Conformément à la Loi sur les assurances (L.R.N.-B. 1973, chap. I-12), la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (ci-après la CANB ou la Commission) a pour rôle principal de veiller à ce que les tarifs d'assurance automobile soient justes et raisonnables. Par conséquent, la

Commission déploie tous les efforts nécessaires pour que les tarifs imposés aux conducteurs du Nouveau-Brunswick soient fondés sur les statistiques liés aux conducteurs néo-brunswickois selon l'industrie, les statistiques des sociétés d'assurances néo-brunswickoises et les comparaisons avec les tarifs des autres provinces du Canada atlantique. Par ailleurs, la CANB a toujours pour objectif de promouvoir et d'encourager un marché sain et concurrentiel au sein du secteur de l'assurance automobile, contribuant ainsi à la stabilisation des tarifs.

Au cours des 12 dernières années, la CANB a fait un travail remarquable pour que les tarifs demeurent raisonnables. Grâce à ces efforts continus, les conducteurs du Nouveau-Brunswick ont eu droit à des tarifs relativement stables depuis 2004. En s'acquittant de son mandat de supervision des tarifs d'assurance automobile, la CANB, qui agit à titre de tribunal et d'organisme de réglementation, s'est assuré le respect des différents acteurs du domaine (des assureurs aux consommateurs) et des autres organismes de réglementation des tarifs d'assurance automobile à l'échelle nationale. Je suis donc très honorée d'avoir été nommée présidente et chef de la direction de la CANB en octobre 2016, et je m'engage à continuer à mettre en œuvre le mandat de la Commission en veillant à ce que les conducteurs du Nouveau-Brunswick bénéficient de primes d'assurance automobile justes et équitables.

En 2016, quatre membres de la Commission ont vu leur mandat se terminer, soit Jean LeBlanc (vice président), Ferne Ashford, Roy Therrien et Marven Grant. Nous les remercions pour leur dévouement et leur travail exceptionnel au sein de notre organisme. En octobre 2016, la CANB a souhaité la bienvenue à son nouveau vice-président, Brad Woodside, de Fredericton; à deux nouveaux

membres, Elizabeth Turgeon de Fredericton et Bernard Gautreau de Shediac; ainsi qu'à un ancien membre, Al Kavanaugh, de Riverview. Malgré la perte du formidable bagage que possédaient les quatre membres qui ont quitté leurs fonctions, la Commission se réjouit des perspectives inédites qu'offriront les nouveaux membres.

TARIFS EN 2016 ET APERÇU POUR 2017

À l'heure actuelle, le Nouveau-Brunswick est confronté à des pressions de plus en plus fortes sur le plan des prix dans le marché de l'assurance des voitures de tourisme. La moyenne globale des dépôts de tarifs pour l'année 2016 est d'environ 17 %, et jusqu'à 35 % chez certains fournisseurs d'assurance automobile. Or, la sélection moyenne d'assureurs affichait une moyenne manifestement moins élevée, soit un peu moins de 3 %. Le fait que de nombreux fournisseurs d'assurances ont demandé des augmentations de tarifs plus basses que prévu est certainement une bonne nouvelle pour les conducteurs de la province, et illustre de façon éloquente l'esprit de concurrence qui règne dans le marché de l'assurance au Nouveau-Brunswick. La CANB examinera toutefois de près la fréquence et le coût des réclamations dans les années à venir, car ces facteurs ont pour effet d'augmenter les pressions sur la hausse des prix. La Commission sera alors en mesure d'identifier s'il s'agit de fluctuations à court terme des tarifs dans la province, ou plutôt d'une tendance à long terme.

Il est évident que certains facteurs externes, tels que les modifications apportées au Règlement sur les blessures en 2013 qui auraient causé une augmentation de la valeur des réclamations payées, contribuent de façon importante à la hausse des tarifs d'assurance automobile. À la lumière de ces faits, il semble probable que la Commission devra faire face à de nombreux défis dans les années à venir.

NOUVELLES INITIATIVES

Certes, l'augmentation mentionnée ci-dessus n'annonce pas forcément une tendance continue, mais si tel est le cas, il est probable que les sociétés d'assurances présentent des demandes d'augmentation de tarifs supérieures au seuil de 3 % établi dans la loi dans les années à venir, ce qui exigera davantage d'audiences obligatoires. En effet, si cette situation se concrétise, la Commission devra tenir un nombre d'audiences hautement supérieur à ce qui fut requis dans le passé.

En prévision de cette éventuelle augmentation du volume d'audiences, la CANB a développé et mis sur pied un processus d'audience novateur à deux volets, soit à l'écrit et à l'oral. L'adoption de ce nouveau processus d'audience en 2016 fut couronnée de succès, et celui-ci permettra à la Commission d'augmenter ses efficacités tout en assurant l'équité procédurale pour toutes les parties comparaisant devant la Commission. De plus, ce nouveau type d'audiences à deux volets permettra d'assurer le traitement des demandes de tarification de la façon la moins coûteuse et la plus expéditive possible. La Commission continue cependant d'examiner d'autres solutions durables pour gérer une hausse du nombre d'audiences requises afin d'éviter tout délai déraisonnables dans le traitement des demandes de tarification que pourraient connaître la Commission et l'industrie dans un avenir prochain.

En sus, tel qu'annoncé dans son rapport annuel précédent, la CANB a entrepris en 2015 l'examen de ses directives concernant les dépôts de demandes pour les catégories de véhicules commerciaux, interurbains et divers. Cette initiative visait à réviser l'efficacité des directives actuelles et à déterminer si d'éventuelles améliorations pouvaient être introduites afin d'assurer l'exercice adéquat de son droit de contrôle. Pour faire suite à cet examen, qui s'est terminé en 2016, la Commission publiera au début de 2017 de nouvelles directives qui seront dès lors mises en application pour les fins des dépôts de demandes concernant les catégories susmentionnées.

Ayant toujours comme objectif de s'améliorer, la CANB a aussi entrepris d'explorer la mise au point de dispositifs permettant à la Commission de suivre son rendement en matière réglementaire. La CANB travaille actuellement avec des sociétés d'experts-conseils afin de créer cet outil d'évaluation qui lui permettra de cerner les carences et les lieux d'amélioration. La Commission espère mettre en place un solide système de d'évaluation de rendement d'ici la fin de 2017.

Enfin, au nom de la Commission, je veux féliciter les membres et anciens membres de la Commission pour leur dévouement et leur contribution dans la dernière année. Je tiens également à remercier Kevin Duff, directeur général et secrétaire de la Commission; Kelly Ferris, directrice des services d'assurances et secrétaire auxiliaire; ainsi que tous les membres du personnel de la CANB pour m'avoir soutenu et assisté lors de mon intégration à la Commission et d'avoir offert aux nouveaux membres un appui précieux qui nous servira lors des années à venir. Sans son personnel appliqué, la CANB ne pourrait certainement pas exercer ses activités de façon aussi efficace.

Marie-Claude Doucet
Présidente et chef de la direction
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

COMMISSION

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick est un tribunal administratif quasi judiciaire établi par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2004 en tant qu'organisme chargé de la réglementation des tarifs d'assurance automobile avec supervision générale des tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. La Commission est un organisme autonome qui fonctionne indépendamment du gouvernement.

La Loi sur les assurances requiert que les assureurs déposent leurs demandes de tarifs au minimum une fois tous les 12 mois. Tous les dépôts de demandes sont examinés afin de veiller à ce que les tarifs projetés soient justes et raisonnables.

En date du 31 décembre 2016, la Commission est composée de la présidente, du vice-président et de neuf autres membres. En plus de sa chef de la direction, Marie-Claude Doucet, la Commission emploie actuellement sept personnes.

MISSION

La mission de la Commission consiste à réglementer les tarifs d'assurance automobile établis en application de la Loi sur les assurances pour toutes les sociétés d'assurances faisant affaire dans la province du Nouveau-Brunswick et à assurer l'équité procédurale pour toutes les parties comparaisant devant la Commission. La Commission s'assurera que les tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick sont :

- justes et raisonnables et dans la mesure du possible ;
- fondés sur l'expérience du conducteur néo-brunswickois;
- fondés sur l'expérience des sociétés néo-brunswickoises;
- fondés sur des comparaisons avec les autres provinces du Canada atlantique.

MEMBRES

En date du 31 décembre 2016, la CANB comprend les membres suivants:



Marie-Claude Doucet, Présidente



Brad Woodside, vice-président



Andrew Dawson



Bernard Gautreau



Jim Jessop



Francine Kanhai



Al Kavanaugh



Georges Leger



Katherine Munro



Heather Stephen



Elizabeth Turgeon

En 2016, les mandats de Jean LeBlanc, vice-président, et de Ferne Ashford, Roy Therrien et Marven Grant, membres de la Commission, se sont terminés. La Commission leur est reconnaissante pour leurs services.

Quatre nouveaux membres se sont vu confier des mandats de trois ans, soit Brad Woodside, de Fredericton; Elizabeth Turgeon, de Fredericton; Bernard Gautreau, de Shediac; et Al Kavanaugh, de Riverview.

GOVERNANCE DE LA COMMISSION

La présidente a la responsabilité d'appliquer la Loi sur les assurances en ce qui a trait à la Commission et d'assurer le rendement global et la direction de la Commission. Elle est, en outre, chef de la direction et première dirigeante de la Commission. Par conséquent, les opérations journalières de la Commission s'effectue sous sa direction.

Les membres sont investi des pouvoirs et privilèges des commissaires sous le régime de la Loi sur les enquêtes et de ses règlements. La Commission peut établir des règles régissant ses procédures et elle a pleine autorité pour entendre et trancher toutes questions de fait ou de droit.

La Commission, lorsqu'enjointe par le président, peut agir en qualité de Commission plénière ou en qualité d'un comité composé du président ou du vice-président et deux autres membres. De façon générale, la Commission examine les demandes de tarification par l'entremise d'un comité et tranche certaines questions à l'occasion en qualité de Commission plénière.

PROCESSUS D'EXAMEN DES TARIFS

Tous les ans, la Commission examine chaque demande de tarification d'assurance automobile.

Le personnel de la Commission et les actuaires conseils d'Ernst & Young ou de KPMG examinent les demandes de tarification. Le processus d'examen interne est d'une rigueur et comprend des discussions avec les assureurs afin de clarifier les processus, de remettre en question les hypothèses et de s'assurer que les demandes de tarification ont été préparées à l'aide de pratiques et procédures actuarielles acceptables. Chaque examen étudie et remet en question les tendances utilisées pour le calcul des tarifs et tient compte des antécédents réels des assureurs en comparaison de ce qui avait été projeté ainsi que la composition générale du volume d'affaires de l'assureur (sa clientèle).

Une fois l'examen initial réalisé, si la demande de tarification ne déclenche pas une audience automatique en visant une augmentation supérieure 3 % du tarif actuel, elle est transférée à un comité d'examen de la Commission composé de trois membres. Ce panel examinera la version finale de la demande de tarification et fera une

recommandation à la présidente à savoir si la demande de tarification requiert un examen plus approfondi.

Si la demande de tarification exige un examen plus approfondi, la présidente peut convoquer une audience où l'assureur devra défendre sa demande devant un autre comité de la Commission et tout autre intervenant, tel que le Cabinet du procureur général ou le défenseur du consommateur en matière d'assurances.

Le processus d'examen et d'audience complet est conçu afin de permettre à la Commission de déterminer si la demande de tarification est juste et raisonnable. Il tient compte de l'information courante et des projections de l'entreprise, de l'information particulière de l'industrie et de tout autre renseignement sur l'état actuel du marché de l'assurance.

DEMANDES DE TARIFICATION EN 2016

En 2016, la Commission a reçu des demandes de tarification de la part d'entreprises, de la Facility Association (FA) et d'IAO Services d'actuariat-conseil inc. (IAO) concernant les véhicules de tourisme et autres types variés de véhicules commerciaux, interurbains ainsi que la catégorie de véhicules divers, sans compter les dépôts de demandes n'étant pas liés à la tarification (voir l'annexe A pour plus de détails).

La Commission a rendu des décisions touchant au total 349 dépôts de demande en 2016, dont :

- **43** dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme;
- **28** dépôts de tarifs pour véhicules commerciaux et interurbains;
- **243** dépôts de tarifs pour véhicules divers y compris les motocyclettes, VTT, motoneiges, autocars, taxis, etc.;
- **35** dépôts concernant d'autres demandes : mises à jour des tables de groupes tarifaires, changements projetés aux avenants et changements projetés à propos des règles tarifaires.

LE SAVIEZ-VOUS?

Selon les plus récentes statistiques (2015), le Nouveau-Brunswick compte près de 484 000 véhicules de tourisme. Au total, les primes d'assurance versées pour ces véhicules s'élèvent à environ 367 millions de dollars, ce qui signifie une prime moyenne d'à peu près 758 dollars par véhicule.

ACTUAIRES CONSEILS

Comme indiqué dans son rapport annuel de 2012, la Commission a publié une demande de proposition en 2012 afin de renouveler ses contrats d'actuares-conseils par voie de processus concurrentiel. Ernst & Young et KPMG continuent d'offrir une mine de talents de classe supérieure et de gens expérimentés dans le processus d'examen actuariel, et ils ont prodigué à la CANB un excellent soutien et d'excellents conseils depuis leur rétention.

Voici les membres clés de ces équipes :

Ernst & Young

Cosimo Pantaleo

Partenaire et chef de la pratique actuarielle canadienne, services consultatifs

Cosimo Pantaleo est cadre supérieur en services consultatifs d'assurance et en actuariat au sein d'Ernst & Young LLP. Il est Fellow de l'Institut canadien des actuaires ainsi que de la Casualty Actuarial Society. Cosimo possède 20 ans d'expérience dans l'industrie de l'assurance et de la réassurance multirisques canadienne. Avant de se joindre à Ernst & Young, il a acquis une vaste expérience à titre d'actuaire-conseil principal en travaillant avec des assureurs, réassureurs, sociétés captives, associations professionnelles et institutions financières dans la plupart des catégories d'assurances, y compris l'assurance responsabilité civile professionnelle, les erreurs médicales, les dommages aux biens, les véhicules de tourisme et commerciaux, les véhicules divers, l'assurance voyage et d'autres catégories d'assurance et de réassurance.

Diana Tse

Gestionnaire, services consultatifs

Diana Tse est gestionnaire en services consultatifs d'assurance et en actuariat au sein d'Ernst & Young LLP. Elle est Fellow de l'Institut canadien des actuaires ainsi que de la Casualty Actuarial Society. Diana s'est jointe à Ernst & Young en 2011, et elle apporte son soutien en matière de tarification, de réserve pour sinistres en suspens, d'examen dynamique de suffisance du capital et de projets rattachés à l'assurance multirisques.

Diana possède plus de cinq ans d'expérience dans l'industrie de l'assurance et de la réassurance multirisques canadienne. Avant de se joindre à Ernst & Young, elle a acquis de l'expérience dans une firme d'actuariat-conseil, travaillant avec les assureurs et les réassureurs dans la plupart des grandes catégories d'assurance personnelle et commerciale.

Jamie Phone

Analyste principal, services consultatifs

Jamie Phone est cadre supérieur en analyse actuarielle pour les services consultatifs d'assurance et en actuariat au sein d'Ernst & Young LLP. Il s'est joint à Ernst & Young en 2013, et il apporte son soutien en matière de tarification, de réserve pour sinistres en suspens, d'examen dynamique de suffisance du capital et de projets rattachés à l'assurance multirisques.

Il possède plus de huit ans d'expérience dans l'industrie de l'assurance multirisques canadienne. Avant de se joindre à Ernst & Young LLP, Jamie a acquis de l'expérience en actuariat en travaillant pour une importante société d'assurances dans les services de réserve pour sinistres en suspens et de développement de nouveaux produits.

KPMG

Pierre LePage, FCIA, FCAS

Associé et dirigeant d'entreprise, analyse actuarielle en assurance multirisques, KPMG Canada

Pierre LePage est un associé de KPMG Canada qui se trouve en tête de proue de l'actuariat à l'échelle nationale. Il est Fellow de l'Institut canadien des actuaires et possède plus de 25 années d'expérience dans l'industrie de l'assurance multirisques au Canada et aux États-Unis. Chez KPMG, il agit à titre de consultant pour les sociétés d'assurances en traitant de tous les aspects de la gestion du risque et du capital et en optimisant les stratégies de croissance. En outre, son équipe d'actuaires assure le soutien des professionnels de l'audit qui sont au service des clients de KPMG. Avant de se joindre à KPMG, il était cadre supérieur dans le domaine des assurances, dirigeant les opérations de souscription d'assurance personnelle et commerciale pour deux sociétés d'assurances majeures. Pierre a également travaillé en étroite collaboration avec les programmes d'assurance-récolte provinciaux et a influencé l'infrastructure de la capacité d'autosuffisance de ces programmes ainsi que d'autres programmes subventionnés par l'État dans tout le pays. Il a participé activement à la communauté de l'actuariat et siège actuellement à la Commission sur la gestion des risques et le capital requis de l'ICA et au comité sur la modélisation dynamique du risque (Dynamic Risk Modeling Committee) de la Casualty Actuarial Society.

Anh Tu Le, ACIA, FCAS

Directrice principale, services d'actuariat d'assurance multirisques

Anh Tu Le est directrice principale chez KPMG Canada. Elle travaille en actuariat dans le domaine de l'assurance multirisques. Elle s'occupe du soutien de l'audit pour un large éventail de souscripteurs d'assurances multirisques

et du soutien spécialisé aux souscripteurs d'assurance multirisques pour la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (« ORSA »). Avant de se joindre à KPMG, Anh Tu a agi à titre de vice-présidente et de chargée de la réserve actuarielle chez l'un des plus importants souscripteurs d'assurance multirisques au Canada et elle a acquis une expertise en capital économique et Solvabilité II alors qu'elle travaillait au Royaume-Uni. Elle possède de l'expérience en souscription, tarification et fonds de réserve pour les produits d'assurance personnelle et commerciale au Canada. Anh Tu est membre du groupe de travail sur l'assurance multirisques sur le capital économique. Depuis 2014, elle est également coenseignante et elle donnera des cours d'introduction sur les sujets touchant l'assurance multirisques à l'Université de Toronto.

Rachel Dutil, FCIA, FCAS

Directrice principale, services d'actuariat d'assurance multirisques

Rachel Dutil est directrice principale chez KPMG Canada. Elle travaille en actuariat dans le domaine de l'assurance multirisques. Elle agit en qualité d'actuaire de l'évaluation par les pairs et actuaire de soutien de l'audit pour un large éventail de souscripteurs d'assurances multirisques et elle a apporté son soutien en tarification automobile à la Facility Association et à d'autres souscripteurs d'assurance multirisques. Elle possède de l'expérience dans le domaine de l'assurance automobile canadienne et a assuré des services en évaluation quantitative des réformes automobiles dans les provinces de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que dans la tarification et l'établissement du fonds de réserve pour l'assurance des véhicules de tourisme et des voitures commerciales. Rachel est une bénévole active au sein de la Direction de la pratique actuarielle, de la Commission de l'éducation permanente et de la Sous-commission sur les assurances IARD de l'Institut canadien des actuaires (ICA).

RESPONSABILITÉ

En vertu de la législation, la CANB a l'obligation de rendre compte de ses activités de l'année précédente au ministre au plus tard le 1er mars. Le présent rapport met en relief les activités et les accomplissements de l'année civile 2016. En outre, la Commission comparaît devant le Comité permanent des corporations de la Couronne sur demande afin de rendre compte de ses activités.

Tel que prévu dans la Loi sur les assurances, les coûts d'opération de la CANB sont supportés par l'industrie de l'assurance automobile par l'entremise d'évaluations annuelles. Des états financiers vérifiés sont produits tous les

ans. Les états financiers de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016 se trouvent à l'annexe B. Les membres de la Commission participent au processus d'examen dirigé par la CANB et à des séances de formation et d'information qui se tiennent tout au long de l'année. Outre les examens de tarifs habituels qui ont lieu pendant l'année, la Commission a organisé des séances de formation et d'information en mai et en septembre à l'intention de tous les membres de la Commission et, en novembre, de la formation d'orientation pour les nouveaux membres.

CANADIAN AUTOMOBILE INSURANCE RATE REGULATORS ASSOCIATION (CARR)

La 10e conférence annuelle de la CARR a eu lieu à Montréal à l'automne 2016. Trente-deux délégués et déléguées de partout au Canada ont participé aux trois jours de la conférence. Le personnel de la Commission a joué un rôle essentiel dans l'organisation et la mise en œuvre de l'événement.

Au fil du temps, la CARR est devenue une ressource très précieuse pour les organismes de réglementation des tarifs de partout au Canada, permettant l'échange de pratiques optimales ainsi que la création et la mise en place de programmes de formation. La CARR constitue également une plateforme où les responsables de tels organismes peuvent discuter des défis éventuels en matière de réglementation de tarification d'assurance automobile et joindre leurs forces afin de trouver des solutions.

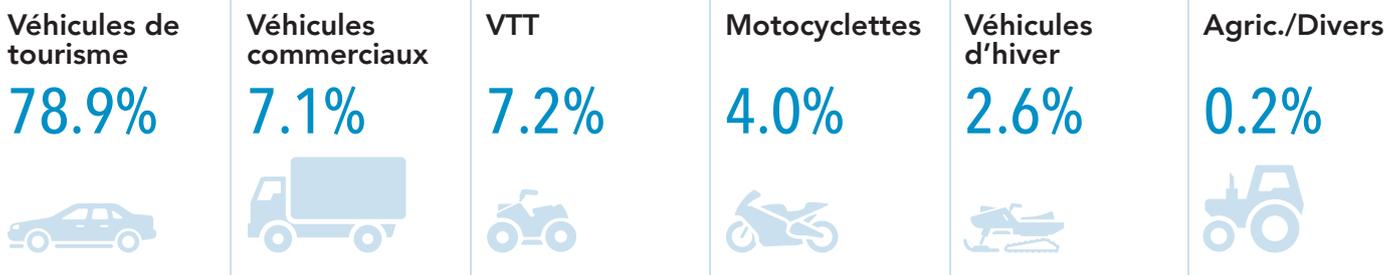
Notre apport est considérable. Nous investissons notre temps, nos compétences et notre énergie sous différentes formes, notamment en relevant sur ce que nous pouvons faire en tant qu'organisme pour améliorer le processus de dépôt de demandes dans tous les territoires en faisant partie du comité de direction, en planifiant le séminaire de formation annuel printanier, en alimentant et en mettant à jour le site Web de la CARR ou en rédigeant et publiant le bulletin semestriel CARR Emission. Le personnel de la CANB a toujours tenu un rôle principal auprès de cette association, et il prévoit continuer à assumer celui-ci.

LE SAVIEZ-VOUS?

La CANB est un important membre fondateur de la CARR. Elle a d'ailleurs été l'hôte de la première conférence nationale en 2007. En 2015, le Nouveau-Brunswick a accueilli la 9e conférence nationale. La CARR est un organisme d'envergure nationale : toutes les provinces (à l'exception de la Saskatchewan) ont été l'hôte de l'une de ses conférences. En 2017, l'événement aura lieu dans la ville de St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador.

MARCHÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Selon les données de l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG), la ventilation des types de véhicules du marché de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick en 2015, année la plus récente pour laquelle il existe des données, se répartit comme suit :



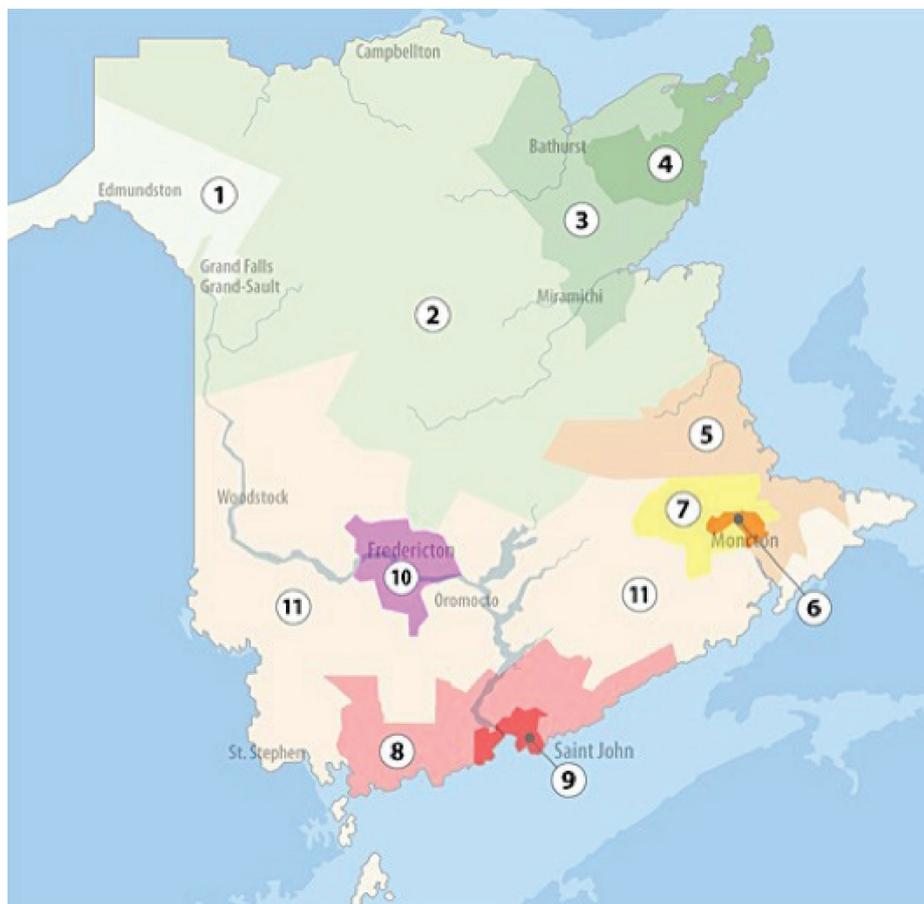
Source : AUTO1003-ATL et AUTO1010-ATL de l'ASAG (2015)

TERRITOIRES

Le gouvernement néo-brunswickois a établi un système de tarification statistique formé de onze territoires qui est en vigueur depuis 2008. Les territoires révisés ont été créés selon des facteurs pertinents tels que la configuration et la densité de la circulation, le terrain, les conditions routières, les limites de vitesse, le taux de criminalité et les conditions météorologiques.

Les territoires sont divisés selon les codes de régions de tri d'acheminement (RTA), lesquels constituent les trois premiers caractères du code postal. On trouvera une liste des RTA par territoire sur le site Web de la Commission.

Fondée sur les données 2015 de l'ASAG pour les véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick, la carte ci-dessous illustre la façon dont les risques associés aux véhicules sont répartis dans les 11 territoires statistiques de la province. Les quatre territoires du nord de la province (1 à 4) représentent 31 % de ces risques, tandis que les sept territoires du sud de la province (5 à 11) représentent 69 % des risques.

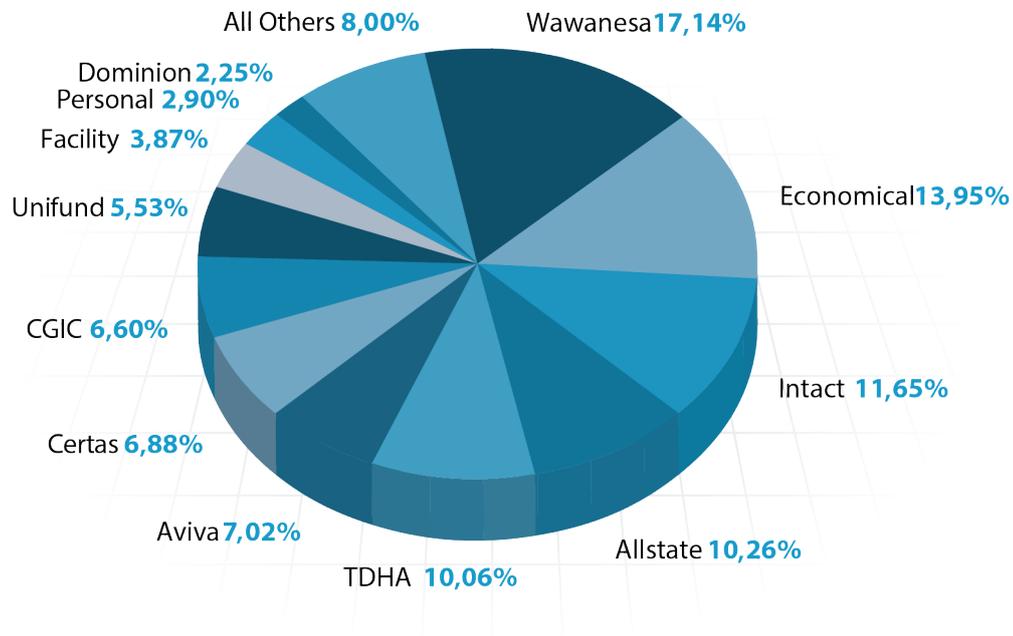


Territoire	Répartition des véhicules souscrits en 2015
1	5,5%
2	9,8%
3	8,8%
4	6,8%
5	7,6%
6	8,9%
7	7,6%
8	9,5%
9	7,1%
10	11,7%
11	16,6%

Source : AUTO3003-NB de l'ASAG (2015)

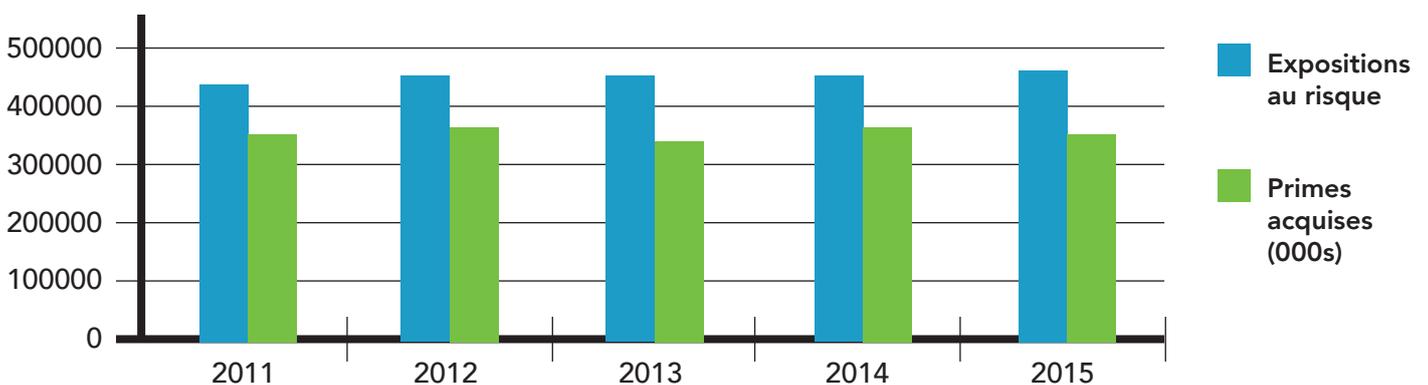
VÉHICULES DE TOURISME

Il existe 39 sociétés d'assurances dans le secteur des véhicules de tourisme au Nouveau Brunswick. Selon l'information contenue dans les demandes de tarification soumises à la CANB en 2016, la part du marché type se répartit comme suit :



Part de marché, véhicules de tourisme 2015-16 au N.-B.

VÉHICULES DE TOURISME AU NOUVEAU-BRUNSWICK : SOUSCRIPTIONS DE VÉHICULES ET DE PRIMES DE 2011 À 2015



Source: AUTO1010-ATL de l'ASAG

Comme l'indiquent les données, le nombre de véhicules est en hausse progressive au Nouveau Brunswick depuis les cinq dernières années. Au cours de la même période, il y a eu très peu de variation dans les montants totaux de primes acquises. En d'autres termes, un plus grand nombre de véhicules sont assurés contre une prime moyenne moindre. Le graphique ci-dessus illustre bien cette information.

GROUPES DE SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

Groupe Allstate

Allstate du Canada, Compagnie d'assurance
Pembroke Insurance Company
Pafco Insurance Company

Groupe Aviva

Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada
Aviva, Compagnie d'Assurance Générale
Compagnie d'Assurance Elite
Compagnie d'Assurance générale RBC
S & Y Compagnie d'Assurance
Compagnie d'Assurance Scottish & York Limitée
Compagnie d'Assurance Traders Générale

Groupe Co-operators

Compagnie d'assurance générale Co-operators
Compagnie d'assurance COSECO
Compagnie d'Assurance Générale CUMIS
La Souveraine, Compagnie d'assurance générale

Groupe Desjardins

Certas, compagnie d'assurances auto et habitation
La Personnelle, compagnie d'assurances

Groupe Economical

Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance
Compagnie d'assurance Sonnet
Waterloo, Compagnie d'Assurance
Perth, Compagnie d'Assurance

Groupe Echelon

Echelon General Insurance Company
The Insurance Company of Prince Edward Island

Groupe Intact

Intact Compagnie d'assurance
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada

Groupe Northbridge

La Federated, Compagnie d'assurance du Canada
Société d'assurance générale Northbridge
Société d'assurance des particuliers Northbridge
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée
Compagnie d'assurance Zenith

Groupe Royal & Sun Alliance

Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances
Unifund, Compagnie d'Assurance

Groupe TD

Compagnie d'assurance habitation et auto TD
Primum compagnie d'assurance
Sécurité Nationale compagnie d'assurance

Sociétés ne faisant pas partie d'un groupe

Assurance ACE INA
Compagnie d'assurance AIG du Canada
Compagnie d'assurance CAA (Ontario)
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada
La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle
Les Souscripteurs du Lloyd's
Portage la Prairie Mutual Insurance Company (The)
Promutuel Assurance de l'Estuaire
La Protectrice, société d'assurance
United General Insurance Corporation
La Compagnie Mutuelle d'Assurance Wawanesa
Compagnie d'assurance XL Spécialité

FACILITY ASSOCIATION

La Facility Association (FA) est un organisme à but non lucratif sans personnalité morale regroupant tous les fournisseurs d'assurance automobile faisant affaire dans plusieurs provinces, y compris le Nouveau Brunswick. En vertu de la législation provinciale, toutes les sociétés d'assurance automobile doivent être membres de la FA. Cette dernière n'émet aucune police d'assurance, mais elle travaille avec les sociétés d'assurance qui émettent des polices et traitent des réclamations en son nom.

Le mandat de la FA consiste à veiller à la disponibilité de l'assurance automobile à tous les propriétaires et exploitants de véhicules automobiles qui autrement auraient de la difficulté à obtenir de l'assurance. On désigne la FA

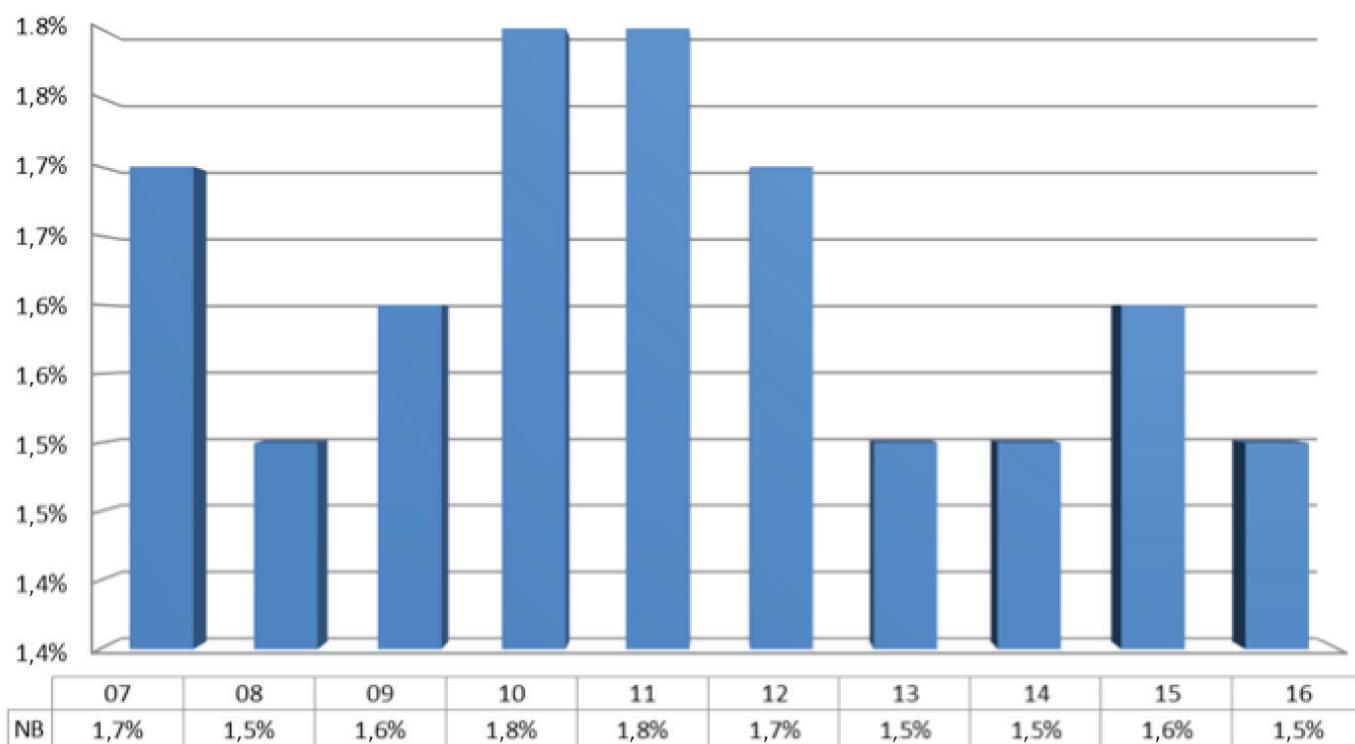
sous le nom d'« assureur de dernier recours » pour les conducteurs présentant un risque élevé.

En 2016, les tarifs de véhicules de tourisme pour la FA ont été approuvés sous réserve d'une modification de 3 % aux tarifs actuels. On trouvera cette approbation sur le site Internet de la CANB.

Au cours des dernières années, la part de marché de la FA a fléchi sous un point culminant atteint en 2002. Elle se situe actuellement à 1,5 % du marché en fonction du nombre de véhicules. Si l'on compare ceci aux normes canadiennes, un marché secondaire à 2 % ou moins est le signe d'un marché de l'assurance très sain dans son ensemble.

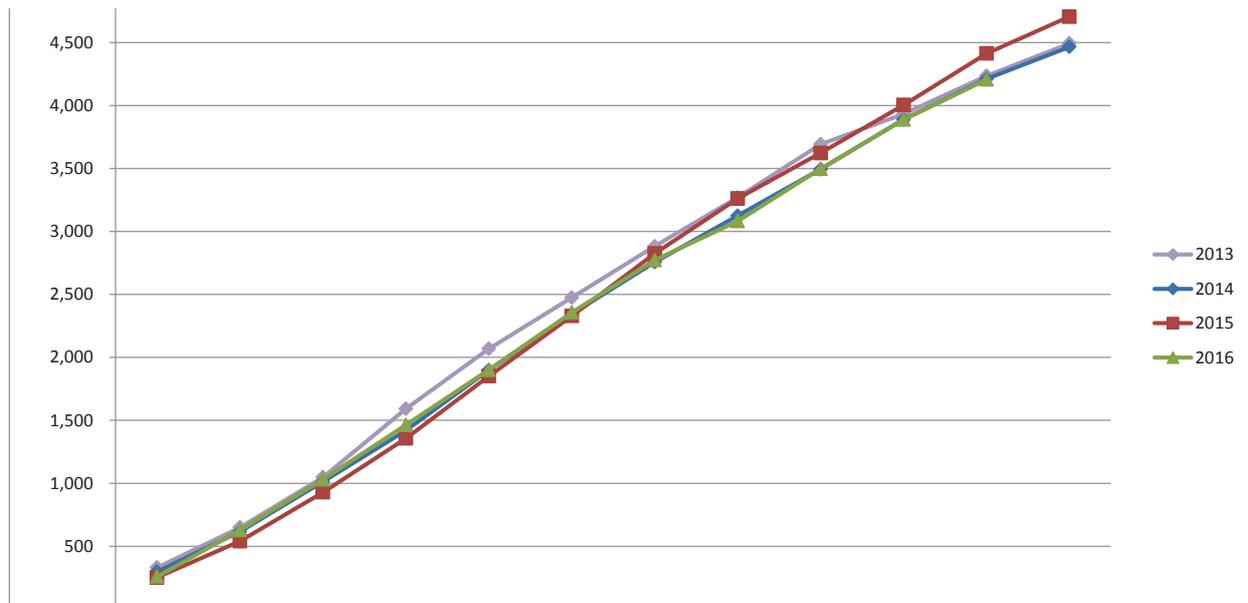
VÉHICULES DE TOURISME AU N.-B. – PART DE MARCHÉ DE 2007 À 2016

Part de marché, véhicules de tourisme, segment du marché secondaire au Nouveau-Brunswick



Source: www.facilityassociation.com

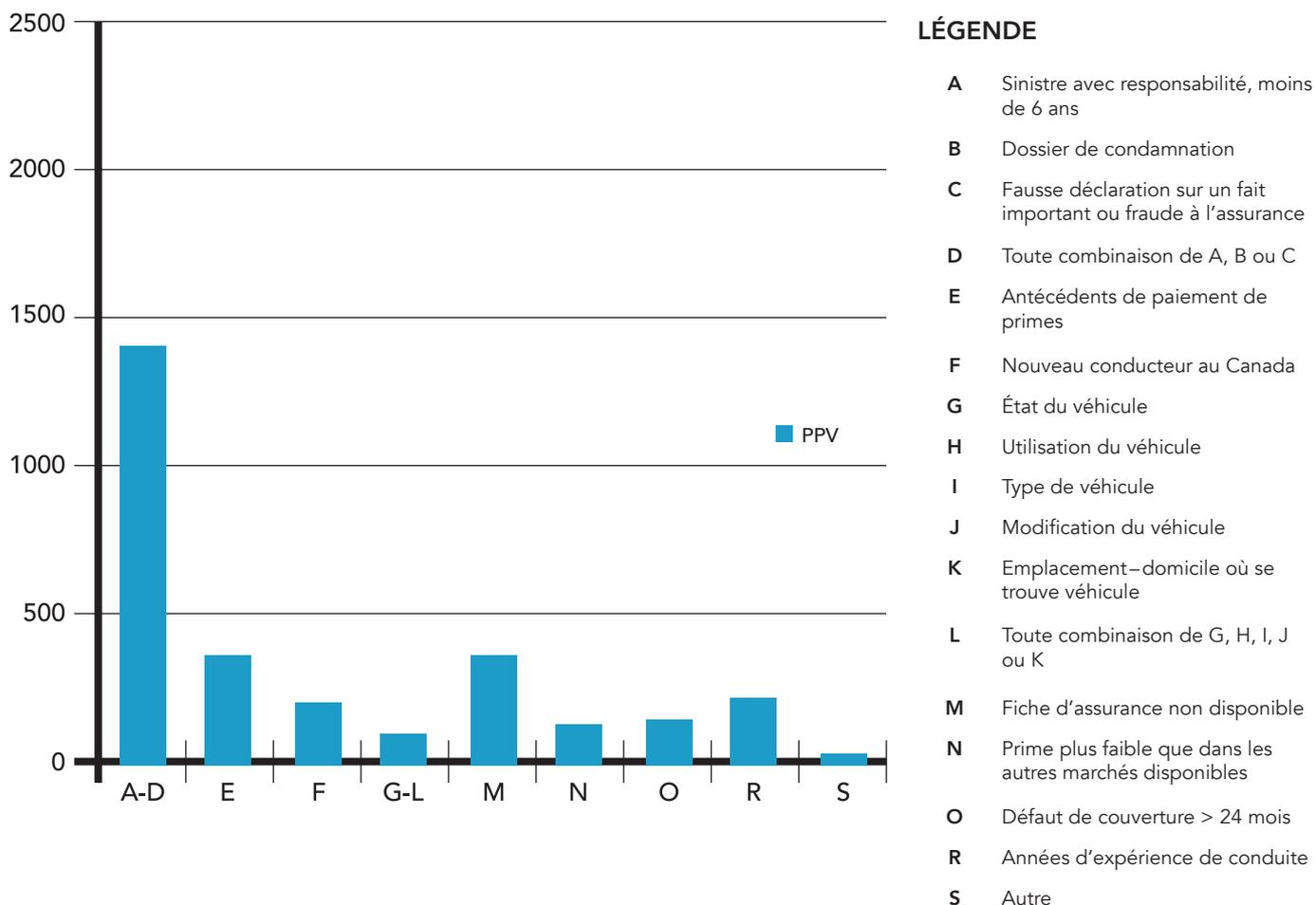
Comparaison sommaire : véhicules de tourisme à partir de 2013



Source: www.facilityassociation.com

Ce graphique illustre le nombre de nouvelles demandes reçues au cours une année donnée et présente une comparaison mensuelle depuis le début de l'année avec les années précédentes. Il indique le nombre cumulatif des demandes reçues au fil des mois. Le résultat final, en décembre, est le nombre total de demandes reçues durant l'année civile. Une courbe à la pente plus abrupte indique que les demandes ont été reçues à une cadence plus élevée que les autres années, tandis qu'une courbe plus progressive indique que les demandes ont été reçues à une cadence plus faible.

MOTIFS DE LA FACILITY ASSOCIATION – VÉHICULES DE TOURISME 2016



IAO SERVICES D'ACTUARIAT-CONSEIL INC.

IAO Services d'actuariat-conseil inc. est un organisme de consultation qui établit des tarifs d'assurance automobile pour l'industrie de l'assurance. À ce titre, IAO ne souscrit aucune assurance. Elle établit par contre des tarifs pour véhicules de tourisme, commerciaux, divers et interurbains. À la demande de la Commission, ces tarifs sont soumis pour approbation.

Une fois les tarifs approuvés par la CANB, les sociétés d'assurance ayant des catégories d'assurance plus petites et les nouveaux venus sur le marché peuvent adopter les tarifs approuvés d'IAO pour leur propre utilisation. Règle générale, ces sociétés de plus petite envergure ne possèdent pas assez de données pour fixer des tarifs en se servant leur propre expérience comme les directives concernant les dépôts de demandes de la Commission indiquent de le faire.

IAO a déposé une demande visant un tarif appliqué moyen de 0,75 %. Cette demande de tarification a été approuvée.

COMPRENDRE LES TARIFS D'ASSURANCE

PRIMES D'ASSURANCE

Un certain nombre de facteurs contribuent à établir la prime d'assurance d'une voiture :

L'ENDROIT OÙ VOUS VIVEZ : si vous vivez en ville, les collisions et les vols de voitures sont plus probables, ce qui pourra se traduire par une prime plus élevée.

LA VOITURE QUE VOUS CONDUISEZ : la marque d'une voiture, le modèle, l'année, la valeur et les coûts de réparation éventuels sont associés aux facteurs de risque. Par exemple, certaines voitures s'en sortent mieux que d'autres dans les collisions, entraînant moins de blessures et des dommages minimes à la voiture. En établissant le risque de votre voiture et l'importance escomptée des sinistres, il est à prévoir que votre société d'assurance consulte le système canadien de tarification automobile basé sur l'expérience des sinistres (CLEAR).

L'EMPLOI QUE VOUS FAITES DE VOTRE VÉHICULE : plus la voiture est utilisée, plus le risque de collision est élevé. Le fait qu'une voiture soit utilisée souvent ou sur de longues distances pourra entraîner des primes plus élevées.

VOTRE DOSSIER DE CONDUITE : un long historique de conduite sans collisions peut aider à garder les primes peu élevées, tandis que les collisions pour lesquelles vous êtes responsable peuvent faire augmenter votre prime. Les contraventions pour excès de vitesse et autres infractions relatives à la conduite d'un véhicule peuvent également faire augmenter les primes. Les contraventions de stationnement n'ont aucune répercussion sur les primes.

VOTRE PROFIL DE CONDUCTEUR : plus la protection est exhaustive, plus la prime pourrait être élevée.

AUTRES FACTEURS : Dans le domaine hautement concurrentiel de l'assurance, les prix sont également touchés par l'influence réciproque des forces du marché, la réglementation gouvernementale, les taxes à tous les échelons, les rabais et les événements catastrophiques imprévisibles. Il importe de remarquer qu'il n'existe pas de méthode uniformisée pour établir les primes – tous les conducteurs âgés de 30 ans vivant en zone urbaine et conduisant des Ford ne paient pas la même prime.

Les facteurs suivants n'influencent pas votre prime d'assurance de voiture :

LA COULEUR DE VOTRE VOITURE : contrairement à ce que l'on peut penser, la couleur d'une voiture ne change rien à la prime. On ne vous demandera pas la couleur de votre voiture dans votre formulaire de demande d'assurance.

LE FAIT QUE VOTRE VOITURE PROVIENNE DE L'ÉTRANGER OU DE L'AMÉRIQUE DU NORD : les primes ne sont pas nécessairement plus élevées pour les voitures étrangères que pour les voitures nord américaines.

LE SAVIEZ-VOUS?

L'assurance est un produit annuel ou semestriel qui se fonde sur ce dont la société d'assurance estime avoir besoin pour payer les sinistres au cours de l'année à venir.

PROTECTION MINIMALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE REQUISE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

COUVERTURE CHAPITRE A

Couverture de responsabilité civile minimale obligatoire	Le montant minimal requis pour toute police d'assurance automobile est de 200 000 \$. La limite de responsabilité civile détenue par le détenteur de police est équivalente au montant disponible pour tout accident donnant lieu à des indemnités pour blessure corporelle ou dommages aux biens.
--	--

COUVERTURE CHAPITRE B

Frais médicaux	50 000 \$/personne au maximum, comprend les frais de réadaptation, excluant les dépenses couvertes par l'assurance maladie et autres plans d'assurance médicale; ces bénéfices cessent lorsque le maximum est atteint ou à quatre ans après l'accident, lorsque le premier des deux survient.
----------------	---

Indemnité pour frais funéraires 2 500 \$

Perte de revenu	80 % du revenu hebdomadaire brut jusqu'à 250 \$/semaine si la personne ne peut s'acquitter des tâches de son emploi pour une durée maximale de 104 semaines, et payable en sus de 104 semaines tant que la personne ne peut s'acquitter des tâches de tout emploi pour lequel elle est raisonnablement apte à exercer en fonction de son éducation, de sa formation ou de son expérience; la personne doit être en arrêt de travail au moins 7 jours dans les 30 jours suivant l'accident pour être admissible; OU des services d'entretien ménager jusqu'à 100 \$/semaine pendant une période maximale de 52 semaines si la personne assurée était celle qui s'occupait principalement des tâches ménagères.
-----------------	---

Protection d'assurance individuelle, indemnité en cas de décès	Décès en moins de 180 jours (ou 2 ans si la personne est handicapée de façon continue avant le décès); décès du chef du ménage 50 000 \$; plus 1 000 \$ à chaque personne à charge survivante après la première; décès du conjoint ou partenaire 25 000 \$; décès d'une personne à charge 5 000 \$.
--	---

* Les renseignements fournis dans le tableau ci-dessus ne sont qu'un résumé de la couverture offerte. Ils ne décrivent pas tous les détails de la police. Pour en savoir davantage sur la couverture, veuillez consulter la Police type de propriétaire du Nouveau-Brunswick, F.P.N.B. No 1.

COUVERTURES FACULTATIVES

Collision et multirisques

Ce qui est couvert – le conducteur, les passagers et toute personne impliquée dans une collision mettant en cause la voiture sur votre police ainsi que la voiture elle-même

Ce qui n'est pas couvert – mallette, sacs à main, équipements sportifs, téléphones intelligents et autres articles pouvant être volés dans votre voiture ou endommagés au cours d'une collision peuvent être protégés par votre assurance maison, condominium ou locataire

LE SAVIEZ-VOUS?

Emprunter ou prêter une voiture :

- Il faut avoir donné ou reçu la permission.
- Ce ne doit pas être une habitude courante. Si c'est le cas, le conducteur doit être inscrit sur la police.
- Il faut avoir l'autorisation légale de conduire au Nouveau-Brunswick.

LE SYSTÈME CANADIEN DE TARIFICATION AUTOMOBILE BASÉ SUR L'EXPÉRIENCE DES SINISTRES

Le Système canadien de tarification automobile basé sur l'expérience des sinistres permet de cerner la taille et la fréquence moyennes des réclamations d'assurance pour la plupart des marques et modèles de voitures. La plupart des sociétés d'assurance se servent du système CLEAR pour classifier les véhicules selon leur degré de sécurité et leur coût de réparation ou de remplacement, et elles offrent ensuite des primes plus basses aux conducteurs qui achètent des voitures ayant de meilleures cotes. Par exemple, certains véhicules sont plus vulnérables au vol que d'autres; certains sont mieux conçus et moins susceptibles de subir des dommages sérieux; certains coûtent moins cher à réparer; et certains protègent leurs occupants dans les collisions mieux que d'autres.

LES 10 VOITURES LES PLUS PRISEES PAR LES VOLEURS AU NOUVEAU-BRUNSWICK EN 2016

	MODÈLE	TYPE DE CARROSSERIE
1	Cadillac Deville	4DR 4D
2	Mini Cooper	2DR 2D
3	Acura 1,7EL	4DR 4D
4	Ford Mustang GT/Boss 302	2DR 2D
5	Dodge Ram 2500	4WD PU
6	Nissan Maxima	4DR 4WD
7	Jeep TJ	SUV
8	Nissan Maxima	4DR 4D
9	Ford Mustang Convertible	2DR
10	Chevrolet Impala	4DR 4D

Source : www.abc.ca/fr, Palmarès des 10 voitures les plus prisées par les voleurs (Nouveau-Brunswick, 2016)

ANNEXE A – DÉPÔTS EXAMINÉS 2016

DIRECTIVES CONCERNANT LES DÉPÔTS DE DEMANDES

Ces directives décrivent en détail la façon dont, et les spécifications auxquelles, l'industrie devra se conformer pour les dépôts de demandes effectués durant l'année. Les directives sont publiées sur le site Web de la CANB,

LISTE DES DÉPÔTS DE TARIFFS POUR VÉHICULES DE TOURISME 2016

Compagnies d'Assurance	Date de Dépôt	Changement de Tarif Proposé	Changement de Tarif Approuvé
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	9/15/2016	2,98%	2,98%
Aviva General Insurance Company	12/7/2016	en attente d'examen	en attente d'examen
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	9/15/2016	2,99%	2,99%
CAA Insurance Company	9/15/2016	2,99%	2,99%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	9/15/2016	2,99%	2,99%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	9/15/2016	2,88%	2,88%
Compagnie d'Assurance Coseco	9/15/2016	2,93%	2,93%
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS	9/15/2016	2,91%	2,91%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	9/15/2016	2,93%	2,93%
Échelon Compagnie D'Assurances Générale	12/23/2015	-0,0%	-0,0%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	9/1/2016	2,99%	2,99%
Compagnie d'Assurances Elite	1/15/2016	2,96%	2,96%
Facility Association	4/15/2016	3,0%	3,0%
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	15/09/16	en attente d'examen	en attente d'examen
IAO Actuarial Consulting Services Inc.	8/12/2016	0,75%	0,75%
Insurance Company of Prince Edward Island	9/15/2016	en attente d'examen	en attente d'examen
Intact Compagnie d'Assurance	9/2/2016	2,99%	2,99%
Société d'assurance générale Northbridge	9/15/2016	en attente d'examen	en attente d'examen
Société d'assurance des particuliers Northbridge	9/15/2016	en attente d'examen	en attente d'examen
Pafco Compagnie d'Assurance	1/15/2016	2,97%	2,97%
Pembridge Compagnie d'Assurance	9/15/2016	2,98%	2,98%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	9/15/2016	en attente d'examen	en attente d'examen
Perth Compagnie d'Assurance	1/13/2016	-0,0%	-0,0%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company (The)	9/15/2016	3,0%	3,0%

Compagnies d'Assurance	Date de Dépôt	Changement de Tarif Proposé	Changement de Tarif Approuvé
Primum Compagnie d'Assurance	9/15/2016	en attente d'examen	en attente d'examen
Promutuel de l'Estuaire	9/15/2016	2,95%	2,95%
Compagnie d'assurance générale RBC	6/17/2016	-0,0%	-0,0%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	9/15/2016	2,90%	2,90%
S&Y Insurance Company	9/15/2016	-0,0%	-0,0%
Scottish & York Insurance Co. Limited	9/15/2016	-0,0%	-0,0%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	9/15/2016	en attente d'examen	en attente d'examen
Compagnie d'assurance Sonnet	1/15/2016	-2,90%	-2,90%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	9/15/2016	1,20%	1,20%
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	9/15/2016	en attente d'examen	en attente d'examen
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	9/15/2016	en attente d'examen	en attente d'examen
Compagnie D'Assurance Traders Générale	9/15/2016	2,92%	2,92%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	9/6/2016	2,94%	2,94%
Unifund Compagnie d'Assurance	9/15/2016	2,60%	2,60%
United General Insurance Corporation	9/15/2016	2,94%	2,94%
Waterloo Compagnie d'Assurance	9/1/2016	2,99%	2,99%
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	9/15/2016	2,83%	2,83%
Compagnie d'Assurance Zenith	9/15/2016	en attente d'examen	en attente d'examen

LISTE DES DÉPÔTS DE TARIFS POUR VÉHICULES COMMERCIALE DIVERS 2016

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
la Compagnie d'Assurance AIG du Canada	Autobus scolaire		12,0%
	Autobus publics	8/29/2016	2,91%
	Autobus privés	8/29/2016	2,33%
	Ambulances	8/29/2016	-4,15%
	Interurbain	8/29/2016	-4,15%
	Commerciale	8/29/2016	-4,15%
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	12/2/2016	-0,0%
	Véhicules d'hiver	9/15/2016	-0,0%
	Autocaravanes	4/22/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	4/22/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	4/22/2016	-0,0%
Aviva General Insurance Company	Véhicule tout-terrain	4/22/2016	en attente d'examen
	Véhicules d'hiver	12/9/2016	en attente d'examen

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
	Remorques et autocaravanes détachables	12/9/2016	en attente d'examen
	Motocyclettes	12/9/2016	en attente d'examen
	Autocaravanes	12/7/2016	en attente d'examen
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Ambulances	12/2/2016	-0,0%
	Autobus privés	12/2/2016	-0,0%
	Autobus publics	10/14/2016	-0,0%
	Autobus scolaire	10/14/2016	-0,0%
	Taxi	10/14/2016	-0,0%
	Commerciale	10/14/2016	-0,0%
	Interurbain	10/14/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	9/15/2016	-0,0%
	Véhicules d'hiver	6/24/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	6/24/2016	-0,0%
	Autocaravanes	6/9/2016	-0,0%
	Motocyclettes	6/9/2016	-0,0%
CAA Insurance Company	Autocaravanes	6/9/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	6/9/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	6/9/2016	-0,0%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Véhicule tout-terrain	12/19/2016	-0,0%
	Motocyclettes	12/19/2016	-0,0%
	Autocaravanes	9/15/2016	-0,0%
	Véhicules d'hiver	4/19/2016	-0,0%
	Commerciale + Interurbain	9/15/2016	-0,0%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Motocyclettes	4/12/2016	-0,0%
	Autocaravanes	4/12/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	3/24/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	3/24/2016	-0,0%
	Véhicules d'hiver	3/10/2016	-0,0%
	Autobus scolaire	9/15/2016	-0,0%
	Autobus privés	7/8/2016	-0,0%
	Commerciale + Interurbain	7/8/2016	-0,0%
	Véhicules antiques	7/8/2016	-0,0%
Compagnie d'Assurance Coseco	Véhicules d'hiver	6/17/2016	-4,93%
	Remorques et autocaravanes détachables	4/1/2016	-0,0%
	Autocaravanes	4/1/2016	1,47%

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
	Motocyclettes	4/1/2016	-0,0%
	Motocyclettes	4/1/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	4/1/2016	-0,0%
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS	Véhicules d'hiver	9/15/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	5/6/2016	-0,0%
	Autocaravanes	5/6/2016	-0,0%
	Motocyclettes	5/6/2016	-0,0%
	Motocyclettes	5/6/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	5/6/2016	-0,0%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Véhicules d'hiver	5/6/2016	-0,0%
	Autocaravanes	9/15/2016	-0,0%
	Motocyclettes	5/6/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	5/6/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	5/6/2016	-0,0%
	Véhicules antiques	5/6/2016	-0,0%
	Autobus publics	5/6/2016	-0,0%
	Autobus privés	5/6/2016	-0,0%
	Taxi	9/15/2016	2,93%
	Autres véhicules publics	8/26/2016	-0,0%
	Ambulances	8/26/2016	-0,0%
	Interurbain	8/26/2016	-0,0%
	Commerciale	8/26/2016	-0,0%
Échelon Compagnie D'Assurances Générale	Commerciale	8/26/2016	-0,0%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Commerciale + Interurbain	8/26/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	8/26/2016	-0,0%
	Véhicules d'hiver	8/26/2016	-0,0%
	Motocyclettes	8/26/2016	-0,0%
	Autocaravanes	8/26/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	8/26/2016	5,19%
	Véhicules antiques	8/26/2016	-0,0%
	Autobus privés	3/22/2016	2,97%
Compagnie d'Assurances Elite	Autocaravanes	5/9/2016	-0,0%
	Motocyclettes	12/23/2015	-0,0%
	Motocyclettes	9/1/2016	2,99%
	Remorques et autocaravanes détachables	6/30/2016	-4,91%
	Véhicules antiques	5/13/2016	-0,0%

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
Facility Association	Taxi	5/13/2016	-0,0%
	Véhicules antiques	5/13/2016	-0,0%
	Autocaravanes	5/13/2016	-0,0%
	Motocyclettes	5/13/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	5/13/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	4/8/2016	-0,0%
	Taxi	3/18/2016	-10,7%
	Autobus scolaire	1/15/2016	2,96%
	Autobus publics	1/8/2016	-0,0%
	Autobus privés	1/7/2016	-0,0%
	Autres véhicules publics	1/7/2016	-0,0%
	Autres véhicules publics	9/21/2016	-0,0%
	Ambulances	9/21/2016	-0,0%
	Taxi	9/21/2016	en attente d'examen
	Commerciale	9/21/2016	en attente d'examen
	Véhicules d'hiver	9/21/2016	-0,0%
	Interurbain	4/29/2016	-0,0%
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Motocyclettes	4/29/2016	-0,0%
	Véhicules d'hiver	4/29/2016	-0,0%
	Autocaravanes	4/29/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	4/29/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	4/29/2016	-0,0%
	Véhicules antiques	4/29/2016	-0,0%
	Interurbain	4/22/2016	-0,0%
	Commerciale	4/22/2016	-0,0%
La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord	Commerciale + Interurbain	4/22/2016	-0,0%
IAO Actuarial Consulting Services Inc.	Taxi	4/15/2016	3,0%
	Véhicules d'hiver	11/24/2016	-0,0%
	Autobus scolaire	11/24/2016	-0,0%
	Autobus publics	11/24/2016	-0,0%
	Autobus privés	11/24/2016	-14,14%
	Autocaravanes	11/24/2016	-0,0%
	Motocyclettes	11/24/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	9/15/2016	-11,42%
	Ambulances	3/1/2016	-27,70%
	Interurbain	3/1/2016	-0,0%
	Commerciale	4/4/2016	2,91%

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
Insurance Company of Prince Edward Island	Commerciale	11/30/2016	-0,0%
	Interurbain	11/30/2016	-0,0%
	Autocaravanes	11/30/2016	-0,0%
	Véhicules antiques	11/30/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	11/30/2016	-0,0%
	Motocyclettes	11/30/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	11/30/2016	-0,0%
	Véhicules d'hiver	11/30/2016	-0,0%
Intact Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	11/30/2016	-0,0%
	Autocaravanes + Remorques et autocaravanes détachables	11/30/2016	-0,0%
	Motocyclettes	11/30/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	8/12/2016	0,75%
	Véhicule tout-terrain	9/15/2016	-0,0%
	Véhicules antiques	3/28/2016	-0,0%
	Taxi	3/28/2016	-0,0%
	Autobus scolaire	3/11/2016	-0,0%
	Autobus publics	3/11/2016	-0,0%
	Autobus privés	2/19/2016	-0,0%
	Ambulances	2/19/2016	-0,0%
	Interurbain	2/19/2016	-0,0%
	Commerciale	2/19/2016	-0,0%
	Les Souscripteurs du Lloyd's	Motocyclettes	10/19/2016
Véhicules d'hiver		10/19/2016	-0,0%
Véhicule tout-terrain		10/19/2016	-0,0%
Société d'assurance générale Northbridge	Autocaravanes	10/19/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	10/19/2016	-0,0%
	Véhicules antiques	10/19/2016	-0,0%
	Véhicules d'hiver	10/17/2016	12,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	10/17/2016	0,25%
	Motocyclettes	10/17/2016	-6,14%
	Taxi	10/17/2016	-4,15%
	Commerciale + Interurbain	10/17/2016	-4,15%
	Ambulances	10/17/2016	-4,93%
	Autobus publics	9/2/2016	2,99%
	Autobus privés	6/17/2016	-0,0%
	Autobus scolaire	12/9/2016	-1,53%
Société d'assurance des particuliers Northbridge	Motocyclettes	12/9/2016	-0,0%

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
	Remorques et autocaravanes détachables	12/9/2016	-0,0%
	Véhicules d'hiver	11/24/2016	-0,0%
	Autocaravanes	11/24/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	11/24/2016	-0,0%
	Véhicules antiques	11/24/2016	-0,0%
	Taxi	11/24/2016	-0,0%
	Commerciale + Interurbain	11/24/2016	-0,0%
	Ambulances	10/20/2016	-0,0%
	Autobus publics	10/20/2016	2,59%
	Autobus privés	10/20/2016	-2,92%
	Autobus scolaire	10/20/2016	-0,72%
Pembridge Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	10/20/2016	-1,53%
	Véhicules d'hiver	10/20/2016	-0,0%
	Autocaravanes	9/15/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	11/24/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	11/24/2016	-0,0%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Motocyclettes	11/24/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	11/24/2016	-6,26%
	Autocaravanes + Remorques et autocaravanes détachables	11/24/2016	-0,0%
	Véhicules d'hiver	11/24/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	10/20/2016	-0,0%
	Motocyclettes	10/20/2016	2,59%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company (The)	Remorques et autocaravanes détachables	10/20/2016	-2,92%
	Véhicules d'hiver	10/20/2016	-0,72%
	Autocaravanes	10/20/2016	-1,53%
	Véhicule tout-terrain	10/20/2016	-0,0%
	Motocyclettes	9/15/2016	-0,0%
	Commerciale	1/15/2016	2,97%
Primum Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	12/21/2016	-0,0%
	Motocyclettes	9/15/2016	2,98%
	Remorques et autocaravanes détachables	4/22/2016	-2,14%
	Véhicule tout-terrain	4/22/2016	-0,0%
	Autocaravanes	4/22/2016	-0,0%
Promutuel de l'Estuaire	Véhicules d'hiver	4/22/2016	-0,0%
	Commerciale	9/15/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	5/6/2016	-0,0%

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
	Véhicule tout-terrain	5/6/2016	-3,80%
	Motocyclettes	5/6/2016	1,45%
Compagnie d'assurance générale RBC	Véhicules d'hiver	5/6/2016	-0,0%
	Autocaravanes	5/6/2016	-0,0%
	Motocyclettes	5/6/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	1/13/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	11/24/2016	-0,0%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Véhicules d'hiver	11/24/2016	-0,0%
	Autocaravanes + Remorques et autocaravanes détachables	11/24/2016	-0,0%
	Motocyclettes	11/24/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	11/24/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	11/14/2016	-0,0%
	Véhicules antiques	9/15/2016	-0,0%
	Commerciale	9/15/2016	-0,0%
	Autobus	7/22/2016	4,34%
	Ambulances	7/22/2016	-0,0%
	Taxi	7/22/2016	-0,0%
	Interurbain	7/22/2016	-0,0%
Scottish & York Insurance Co. Limited	Véhicules d'hiver	5/20/2016	-0,0%
	Autocaravanes	9/15/2016	-0,0%
	Motocyclettes	4/27/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	4/27/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	4/27/2016	-0,0%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	4/27/2016	2,94%
	Motocyclettes	2/5/2016	2,50%
	Remorques et autocaravanes détachables	6/17/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	4/22/2016	4,18%
	Autocaravanes	4/22/2016	-0,0%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Motocyclettes	4/22/2016	-0,0%
	Véhicules d'hiver	4/22/2016	-0,0%
	Autobus scolaire	4/22/2016	-0,0%
	Autobus publics	9/15/2016	2,90%
	Autobus privés	4/1/2016	-0,0%
	Autres véhicules publics	4/1/2016	-0,0%
	Autocaravanes	4/1/2016	-0,0%

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
	Remorques et autocaravanes détachables	4/1/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	4/1/2016	-0,0%
	Ambulances	4/1/2016	-0,0%
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Véhicules d'hiver	3/11/2016	-0,0%
	Motocyclettes	3/11/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	3/11/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	3/11/2016	-0,0%
	Autocaravanes	3/11/2016	-0,0%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Motocyclettes	9/15/2016	-0,0%
	Véhicules d'hiver	9/15/2016	-0,0%
	Autocaravanes	6/10/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	6/10/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	6/10/2016	-0,0%
	Véhicules antiques	6/10/2016	-0,0%
	Taxi	6/10/2016	-0,0%
	Commerciale + Interurbain	9/15/2016	2,59%
	Ambulances	7/22/2016	4,18%
	Autobus publics	7/22/2016	-0,0%
	Autobus privés	7/22/2016	2,50%
	Autobus scolaire	7/22/2016	2,94%
Compagnie D'Assurance Traders Générale	Remorques et autocaravanes détachables	5/20/2016	-0,0%
	Véhicules d'hiver	1/15/2016	-2,90%
	Autocaravanes	3/18/2017	-0,0%
	Motocyclettes	9/15/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	4/15/2016	-0,0%
	Véhicules d'hiver	4/15/2016	-0,0%
	Autocaravanes + Remorques et autocaravanes détachables	4/15/2016	-0,0%
	Motocyclettes	4/15/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	4/15/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	4/15/2016	-0,0%
	Véhicules antiques	4/15/2016	-0,0%
Unifund Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	4/15/2016	-0,0%
	Autocaravanes	4/15/2016	-0,0%
	Motocyclettes	9/15/2016	-0,0%
	Véhicules d'hiver	7/22/2016	-0,0%

Compagnies d'Assurance	Classification	Date de Dépôt	Changement
	Véhicule tout-terrain	7/22/2016	-0,0%
United General Insurance Corporation	Commerciale	7/22/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	7/22/2016	-0,0%
	Véhicules d'hiver	5/20/2016	-0,0%
	Motocyclettes	1/10/2017	-0,0%
Waterloo Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	11/24/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	11/24/2016	-0,0%
	Motocyclettes	11/24/2016	-0,0%
	Autocaravanes	11/24/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	11/24/2016	-0,0%
	Véhicules antiques	11/24/2016	-0,0%
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	Commerciale	10/20/2016	-0,0%
	Véhicules d'hiver	10/20/2016	2,59%
	Motocyclettes	10/20/2016	-2,92%
	Véhicule tout-terrain	10/20/2016	-0,72%
	Remorques et autocaravanes détachables	10/20/2016	-1,53%
Compagnie d'Assurance Zenith	Véhicules antiques	10/20/2016	-0,0%
	Véhicule tout-terrain	9/15/2016	-0,0%
	Autocaravanes	9/15/2016	-0,0%
	Véhicules d'hiver	3/10/2016	-0,0%
	Remorques et autocaravanes détachables	3/10/2016	-0,0%
	Motocyclettes	3/10/2016	-6,19%

LISTE D'AUTRES DÉPÔTS DE DEMANDES EN 2016

Compagnies d'Assurance	Changement	Date de Dépôt
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	dépôt de mise à jour de groupe tarifaire	4/15/2016
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	dépôt de mise à jour de groupe tarifaire	2/29/2016
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	dépôt de demande d'avenant Endorsement Filing	8/23/2016
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	dépôt de mise à jour de groupe tarifaire	3/22/2016
Échelon Compagnie D'Assurances Générale	dépôt de mise à jour de groupe tarifaire	6/27/2016
Compagnie d'Assurances Elite	dépôt de mise à jour de groupe tarifaire	10/12/2016

Compagnies d'Assurance	Changement	Date de Dépôt
Facility Association	dépôt de mise à jour de groupe tarifaire	6/13/2016
Insurance Company of Prince Edward Island	dépôt de mise à jour de groupe tarifaire	6/15/2016
Insurance Company of Prince Edward Island	dépôt de mise à jour de groupe tarifaire	6/10/2016
Intact Compagnie d'Assurance	dépôt de mise à jour de groupe tarifaire	12/16/2016
Intact Compagnie d'Assurance	demande de changement de règle de tarification Rating Rule Filing	4/4/2016
Société d'assurance des particuliers Northbridge	dépôt de mise à jour de groupe tarifaire	12/1/2016
Pafco Compagnie d'Assurance	dépôt de mise à jour de groupe tarifaire	4/15/2016
Pembridge Compagnie d'Assurance	dépôt de mise à jour de groupe tarifaire	4/15/2016
La Personnelle Compagnie d'Assurances	dépôt de demande d'avenant Endorsement Filing	8/23/2016
Primum Compagnie d'Assurance	dépôt de mise à jour de groupe tarifaire	4/29/2016
Primum Compagnie d'Assurance	dépôt de demande de règle de souscription Underwriting Rule Filing	2/26/2016
Promutuel de l'Estuaire	dépôt de demande de règle de souscription Underwriting Rule Filing	12/19/2016
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	dépôt de mise à jour de groupe tarifaire	8/12/2016
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	dépôt de mise à jour de groupe tarifaire	4/29/2016
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	dépôt de demande de règle de souscription Underwriting Rule Filing	2/26/2016
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	dépôt de mise à jour de groupe tarifaire	4/29/2016
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	dépôt de demande de règle de souscription Underwriting Rule Filing	2/26/2016
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	dépôt de mise à jour de groupe tarifaire	12/1/2016
Compagnie D'Assurance Traders Générale	demande de changement de règle de tarification Rating Rule Filing	12/8/2016
Compagnie D'Assurance Traders Générale	dépôt de demande d'avenant Endorsement Filing	6/10/2016

| ANNEXE B - ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

États financiers de la

**Commission des assurances
du Nouveau-Brunswick**

Le 31 mars 2016

Peter G. Gaulton
Comptable professionnel agréé, CA

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

États financiers

Pour l'année fiscale terminée le 31 mars 2016

Table des matières:

Rapport du vérificateur	1
États financiers	
État de la situation financière	2
État des résultats d'exploitation et actif financier net.....	3
État des flux de trésorerie	4
Notes accompagnant les états financiers.....	5 - 8

Peter G. Gaulton Professional Corporation
Comptable professionnel agréé, CA
133, rue Prince William, suite 401
Saint John (N.-B.)
E2L 2B5

Bureau: 506-634-7393
Télé.: 506-652-8618

Maison: 506-634-7609
Courriel: gaultonp@nbnet.nb.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016, ainsi que l'état des résultats d'exploitation et actif financier net l'état des flux de trésorerie pour la période terminée, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités pour la période terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

22 juin 2016
Saint John, Nouveau-Brunswick



Comptable professionnel agréé, CA

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière

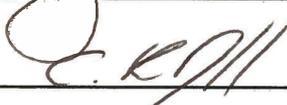
En date du 31 mars 2016

	2016	2015
Actif financier		
À court terme:		
Encaisse	2 045 478 \$	1 320 378 \$
Comptes débiteurs	4 656	501 992
Taxe de vente harmonisée récupérable	19 744	168 702
	<u>2 069 878</u>	<u>1 991 072</u>
Passif financier		
À court terme:		
Comptes créditeurs et charges à payer	149 994	90 837
Déductions des employés à payer	20 286	20 911
Évaluations reportées (note 6)	1 957 020	1 944 471
	<u>2 127 300</u>	<u>2 056 219</u>
Actif(passif) financier net	<u>(57 422)</u>	<u>(65 147)</u>
Actif non financier		
Propriété, usine et équipement (note 3)	663 988	649 594
Moins: amortissement cumulé	(617 981)	(590 832)
	<u>46 007</u>	<u>58 762</u>
Charges payées d'avance	11 415	6 385
	<u>57 422</u>	<u>65 147</u>
Excédent accumulé	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Voir les notes accompagnant les états financiers

Approuvé par la Commission:

 Vice-président

 Directeur générale

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État des résultats d'exploitation et actif financier net
Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2016

	2016	2015
Rentrées de fonds		
Évaluations	1 669 624 \$	1 765 971 \$
Intérêts	5 450	10 136
Autres	180	10 456
	1 675 254	1 786 563
Débours d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux et autres frais dévolus aux employés	839 620	823 596
Intérêt et frais bancaires	2 017	1 583
Évaluations irrécouvrable	70	-
Loyer	128 654	129 530
Amortissement de l'exercice	27 148	42 940
Frais de bureau	20 688	17 310
Vérification et comptable	14 334	14 869
Services de consultation	-	9 114
Formation et éducation	32 879	31 777
Télécommunications	20 622	25 079
Location d'équipements	1 696	6 023
Communications et soutien communautaire	11 722	30 262
Réunions et conférences	9 466	11 742
Assurance	1 442	1 522
	1 110 358	1 145 347
Débours régulateurs		
Compensation de la Commission-	103 479	94 344
Formation et éducation des membres de la Commission	23 120	21 945
Réunions et conférences des membres de la Commission	2 103	6 485
Frais de déplacement	6 785	1 465
Publicité	1 698	-
Services d'actuariat	369 719	498 457
Biens de location	14 796	8 300
Légal	43 196	10 220
	564 896	641 216
Excédent annuel	NÉANT	NÉANT
Actif financier net, début de l'exercice	NÉANT	NÉANT
Actif financier net, fin de l'exercice	NÉANT \$	NÉANT \$

Voir les notes accompagnant les états financiers

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2016

	2016	2015
Flux de trésorerie provenant de (utilisés au cours de):		
Opérations		
Excédent annuel	- \$	- \$
Éléments ne comportant pas une charge décaissée		
Perte (gain) sur la liquidation de l'équipement	-	(9 092)
Amortissement de l'exercice	27 148	42 940
	27 148	33 848
Baisse (hausse) des comptes débiteurs	497 336	(476 443)
Baisse (hausse) de TVH récupérable	148 959	(107 560)
Baisse (hausse) des charges payées d'avance	(5 030)	(1 602)
Hausse (baisse) des comptes créditeurs	59 157	(74 277)
Hausse (baisse) des déductions des employés à payer	(625)	10 616
Hausse (baisse) du produit comptabilisé d'avance	12 549	(26 921)
	739 494	(642 339)
Activités d'investissement		
Achat d'équipement de bureau	(14 394)	(81 159)
Produits sur la liquidation de l'équipement	-	24 600
	(14 394)	(56 559)
Hausse (baisse) d'encaisse	725 100	(698 898)
Encaisse, début d'année	1 320 378	2 019 276
Encaisse, fin d'année	2 045 478 \$	1 320 378 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2016

1. But de l'organisme

Entrée en vigueur le 15 octobre 2004, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (CANB) assume depuis ce temps ses responsabilités à l'égard des compagnies offrant de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Les opérations de la Commission ont débuté le 1^{er} octobre 2004.

La CANB est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(d) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu et recouvre 100 p. 100 de la taxe de vente harmonisée (TVH) payée. La TVH n'est pas prélevée sur les évaluations pour les compagnies d'assurances.

2. Principales conventions comptables

(a) Classification des actifs:

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants mais à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les charges payées d'avance.

(b) Méthode comptable:

La CANB suit la méthode du report pour les rentrées de fonds. Les rentrées de fonds affectés sont considérées comme revenu pour l'exercice durant lequel les dépenses afférentes sont imputables. Les rentrées de fonds non affectés sont considérées comme un revenu lorsqu'elles sont encaissées ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que l'encaissement soit raisonnablement assuré. (note 6)

(c) Propriété, usine et équipement:

La propriété, l'usine et le matériel sont inscrits au coût. L'amortissement est calculé selon une méthode linéaire sur 5 ans sur tous les actifs acquis avant le 1 avril 2012 excepté le matériel sous contrat de location-acquisition. Le matériel informatique acquis après le 31 mars 2012 est amorti selon une méthode linéaire sur 3 ans excepté le matériel sous contrat de location-acquisition. La CANB a déterminé que cette méthode d'amortissement reflète mieux la vie utile du matériel informatique. Les véhicules acquis après le 31 mars 2013 sont amortis sur quatre années selon la méthode linéaire. La CANB a jugé que cette méthode d'amortissement reflète mieux la vie utile des véhicules amortis.

Le matériel sous contrat de location-acquisition est amorti sur une base annuelle à un montant égal à la partie principale des remboursements de dette à long terme.

(d) Incertitude relative à la mesure:

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables du Canada pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Ces estimations sont révisées périodiquement et les ajustements nécessaires sont présentés dans les résultats dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

(e) Juste valeur marchande des instruments financiers :

La CANB mesure initialement ses actifs et ses passifs financiers selon leur juste valeur marchande. Par la suite, elle mesure tous ses actifs et passifs financiers au coût amorti.

Les actifs financiers subséquentement mesurés au coût amorti incluent l'encaisse et les comptes débiteurs. Les passifs financiers mesurés au coût amorti incluent les comptes créditeurs et les charges à payer.

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2016

3. Propriété, usine et équipement

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Matériel informatique	196 887 \$	188 138 \$	8 749 \$	4 684 \$
Logiciels informatiques	124 350	117 723	6 627	9 027
Systèmes logiciel	183 190	183 190	-	-
Véhicule	25 299	12 650	12 649	18 974
Améliorations locatives	27 507	18 146	9 361	14 862
Mobilier et agencements	106 755	98 134	8 621	11 215
	663 988 \$	617 981 \$	46 007 \$	58 762 \$

4. Avantages sociaux futurs des employés

Régime de retraite:

Les employé(e)s de la CANB participent au Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP) de la province du Nouveau-Brunswick qui est entré en vigueur au 1er janvier 2014. Le régime est administré par la province du Nouveau-Brunswick par le biais d'un conseil de surveillance. La CANB a l'obligation de faire les contributions ci-après au RRPSP:

À compter du 1er avril 2014 jusqu'au 31 décembre 2018: 12,5 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

À compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023: 12,0 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

À compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028: 11,25 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

En vigueur au 1er janvier 2029: les taux de cotisation de l'employeur et de l'employé seront réexaminés et deviendront égaux.

La participation financière de la CANB au régime est limitée aux montants annuels contribués selon les pourcentages précédents.

Pour l'année terminée le 31 mars 2016, les cotisations de la CANB au régime de pension s'élevaient à 82 870 \$ (2015: 86 874 \$).

5. Engagements

La CANB a négocié un contrat de location-exploitation de ses bureaux pour une période de 5 ans débutant au 1^{er} janvier 2010. En 2015, la CANB a renégocié son bail pour inclure de l'espace à bureaux additionnel et a prolongé la durée du bail pour une période additionnelle de 6 ans. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit:

1^{er} avril 2015 - 31 décembre 2020: 116 643 \$

La CANB a négocié un contrat de location-exploitation pour un nouveau photocopieur en décembre 2014. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit :

1^{er} avril 2016 - 31 mars 2017: 2 042 \$
1^{er} avril 2017 - 31 mars 2018: 2 042 \$
1^{er} avril 2018 - 31 mars 2019: 2 042 \$
1^{er} avril 2019 - 31 mars 2020: 2 042 \$

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2016

6. Évaluations reportées et gestion des capitaux

Les dépenses de la CANB sont financées à 100 p. 100 par les compagnies qui vendent de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Annuellement, en avance sur l'exercice financier à venir, la CANB prépare un budget de dépenses et évalue chaque compagnie en se basant sur sa proportion des primes d'assurance automobile souscrites dans la province du Nouveau-Brunswick au cours de l'année civile précédente. Les évaluations reportées représentent les évaluations facturées d'avance aux compagnies d'assurance basées sur les dépenses budgétées plus ou moins les redressements entre les dépenses budgétées et les dépenses encourues telles que déterminées à la fin de chaque exercice financier.

7. Opérations entre personnes apparentées

La CANB des assurances du Nouveau-Brunswick est en relation avec tous les ministères, organismes et corporations de la Couronne du Nouveau-Brunswick en vertu du contrôle commun.

8. Instruments financiers

Risque de crédit

La CANB est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou s'il y a concentration de transactions avec une même partie ou concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques.

Exposition maximale de la CANB au risque de crédit au 31 mars 2016:

Trésorerie	2 045 478 \$
Comptes débiteurs	4 656
	<hr/>
	2 050 134 \$

Trésorerie et placements: le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements est essentiellement réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des titres de comptes débiteurs des entités suivantes: gouvernements et grandes institutions financières ayant reçu une cote catégorie investissement d'une agence de notation réputée, et/ou autres parties solvables. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des émetteurs de titres qui sont admissibles à titre de placements, conformément à la politique de placement de la CANB.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la nature des transactions effectuées entre la CANB et les compagnies d'assurance.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CANB ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la CANB ne soit pas en mesure de liquider ses actifs au moment opportun à un prix raisonnable.

La CANB respecte ses exigences en matière de liquidité en surveillant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie. La CANB détient des placements pouvant être facilement transformés en trésorerie auxquels elle pourrait recourir en cas de fluctuations temporaires des besoins de trésorerie. De plus, la CANB évalue par anticipation la situation des compagnies d'assurance à l'avance, à la fin de l'exercice financier, afin de maintenir la liquidité.

Risque de marché

La CANB est exposée au risque de marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché significatif auquel la CANB est exposée est le risque de taux d'intérêt.

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2016

Instruments financiers (continué)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la CANB est attribuable à ses actifs portant intérêt.

9. Liquidités

Les liquidités incluent l'encaisse en banque et les investissements temporaires d'une durée d'un an ou moins.